



Procédure n° 2021-FR-04	Déclaration de conflits d'intérêts
-------------------------	------------------------------------

Adoptée :	Résolution n°	CC-211215-FR-0044
Mise à jour :	Résolution n°	
Origine :	Service des ressources financières	

### Cadre juridique

Normes comptables de CPA Canada pour le secteur public  
Chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés

et

*La Loi sur l'instruction publique, le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Code de conduite du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

## 1.0 Objectif

L'objectif de la présente procédure est d'assurer la cohérence, la transparence et l'application continue des mesures prises par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement aux activités suivantes :

- la déclaration, par les commissaires et certaines catégories de personnel, de tout intérêt direct ou indirect dans une entité pouvant mettre en conflit leur intérêt personnel et celui de la commission scolaire;
- l'identification des parties apparentées (les « apparentés ») de ces personnes, notamment le conjoint et les enfants à charge, et la déclaration des intérêts personnels de ces apparentés dans une entité sur laquelle ils exercent un contrôle;
- la déclaration des opérations pouvant être conclues entre la commission scolaire et les commissaires, certaines catégories de personnel et leurs parties apparentées.

En conséquence, les pratiques contenues aux présentes reflètent les exigences de déclaration comprises dans les normes comptables de CPA Canada pour le secteur public.

## 2.0 Principaux dirigeants

Les normes comptables de CPA Canada contiennent de nouvelles exigences concernant la déclaration de conflits d'intérêts, l'identification des apparentés et la déclaration de certaines opérations effectuées par les principaux dirigeants.

Dans les normes comptables de CPA Canada, les principaux dirigeants sont définis comme suit :

*Personnel ayant l'autorité et assumant la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité.*

*Les principaux dirigeants pourraient comprendre les membres du conseil de direction et la haute direction de l'entité.*

En conséquence, il a été établi que les principaux dirigeants de la commission scolaire sont les **commissaires**, la **direction générale**, la **direction générale adjointe** et les **directions de service**.

La direction générale peut décider d'étendre l'application de la présente procédure à d'autres membres du personnel, de façon conforme, notamment, aux objectifs définis dans la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

### **3.0 Documentation**

Les formulaires suivants s'appliquent dorénavant. Ils ont fait l'objet d'une révision en fonction du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* et au *Code de conduite du personnel*.

**Annexe 1** : Déclaration de conflits d'intérêts (formulaire s'appliquant aux commissaires)

**Annexe 2** : Déclaration de conflits d'intérêts (formulaire s'appliquant aux employés)

**Annexe 3** : Déclaration de conflits d'intérêts (formulaire s'appliquant aux employés récemment embauchés)

**Annexe 4** : Déclaration de conflits d'intérêts (formulaire s'appliquant aux commissaires récemment élus)

Il est possible de présenter ces formulaires en format papier ou numérique à condition que le contenu demeure le même, de façon à assurer leur conformité au cadre juridique indiqué précédemment. S'il devenait nécessaire, pour la direction générale, d'étendre la présente procédure à d'autres membres du personnel, il est entendu que ces formulaires pourraient être modifiés au besoin.

### **4.0 Calendrier**

Les principaux dirigeants définis à l'article 2 doivent remplir l'annexe qui s'applique, et ce, dans les jours suivant leur embauche et, par la suite, au début de chaque année scolaire. Un rappel est envoyé par courriel aux principaux dirigeants au mois d'août.

La trousse de bienvenue remise aux principaux dirigeants au moment de leur embauche ou de leur élection contient l'annexe 3 ou 4, selon le cas. Ils doivent remplir l'annexe qui s'applique dès leur arrivée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Si, comme indiqué à l'article 2, la direction générale décide d'étendre l'application de la présente procédure à d'autres membres du personnel, un rappel sera envoyé à ces membres une fois par année à une date déterminée par la direction générale.

### **5.0 Audit des informations déclarées**

Les membres de la Direction générale et du Service des ressources financières travaillent en collaboration pour assurer les suivis exigés dans le cadre de la présente procédure.

Le Service des ressources financières doit réaliser un audit interne relativement à des opérations potentielles ou déclarées entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et les entités dans lesquelles les principaux dirigeants ou leurs apparentés ont déclaré un intérêt.

D'ailleurs, l'exactitude et l'intégralité des informations déclarées doivent faire l'objet d'une analyse par le Service des ressources financières. L'analyse doit notamment comprendre une vérification, dans le logiciel financier (grand livre des comptes clients et grand livre des comptes fournisseurs), de toutes les opérations qui ont été effectuées avec toute entité ayant fait l'objet d'une déclaration, par les principaux dirigeants, dans les formulaires de déclaration.

## **6.0 Déclaration des opérations des parties apparentées dans les états financiers**

Le Service des ressources financières doit évaluer toutes les opérations faites entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et les principaux dirigeants pour déterminer l'importance du montant des opérations et vérifier si elles ont été conclues selon des valeurs différentes de celles pratiquées sur le marché.\* Si tel est le cas, les opérations doivent être déclarées dans les états financiers.

Les éléments devant notamment faire l'objet d'une déclaration dans les états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont les suivants :

- la nature de la relation entre l'entité externe et les principaux dirigeants ou leurs parties apparentées
- le type d'opération
- le montant de l'opération

En cas de déclaration d'une opération effectuée par une partie apparentée, l'entité externe impliquée dans l'opération ainsi que le membre concerné du personnel ou le commissaire concerné doivent en être avisés avant que l'information concernant l'opération soit déclarée.

---

\* Une opération conclue selon des valeurs différentes de celles pratiquées sur le marché est une opération conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Annexe 1

## DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS\*

Conformément au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

**JE, SOUSSIGNÉ(E)**, conformément à l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 6.8 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

### DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. J'ai déclaré tous mes intérêts directs et indirects ainsi que ceux de mes proches parents à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE joint au présent document.
2. Je vais m'abstenir de voter sur toute question pouvant mettre en conflit mon intérêt personnel et celui de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier y compris, sans s'y limiter, toute question relative aux entités indiquées à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE. Je vais également éviter d'influencer toute décision s'y rapportant et me retirer de la séance pour la durée des délibérations ou du vote relatif à cette question.
3. Je m'engage à informer immédiatement la direction générale de toute modification, pendant l'année scolaire en cours, à la présente déclaration, y compris au QUESTIONNAIRE ci-joint.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Poste :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

\* Un intérêt peut être apparent, réel, direct ou indirect, selon l'article 4.3 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*. Alors que le QUESTIONNAIRE exige uniquement des renseignements concernant les intérêts personnels d'un commissaire et ceux de son conjoint et de son enfant à charge, il est important d'indiquer qu'un conflit d'intérêts est une situation selon laquelle un commissaire peut se voir obliger de choisir entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches parents) et l'intérêt de la commission scolaire. Par conséquent, cette situation n'exclut pas d'autres relations.

# QUESTIONNAIRE AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Conformément aux normes comptables de CPA Canada pour le secteur public, chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés

## SECTION 1 | CONJOINT DU DÉCLARANT

Le terme « conjoint » signifie une personne liée liée par un mariage ou une union civile avec une autre personne.

Les conjoints de fait sont considérés comme étant des conjoints. Deux personnes qui font vie commune et se présentent publiquement comme un couple sont des conjoints de fait, sans égard, sauf disposition contraire, à la durée de leur vie commune. Si, en l'absence de critère légal de reconnaissance de l'union de fait, une controverse survient relativement à l'existence de la communauté de vie, celle-ci est présumée dès lors que les personnes cohabitent depuis au moins un an ou dès le moment où elles deviennent les parents d'un même enfant.<sup>1</sup>

**Avez-vous un conjoint?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

## SECTION 2 | ENFANT À CHARGE

Un enfant à charge est un enfant qui dépend d'une personne adulte ou du conjoint de cette personne.

Un enfant dépend de son père ou de sa mère lorsqu'il dépend entièrement de lui ou d'elle pour sa subsistance. Il peut s'agir :

- d'un enfant mineur qui n'est pas pleinement émancipé et qui n'est pas la mère ou le père d'un enfant à charge, ou
- d'un élève à temps plein qui a 18 ans ou plus, est célibataire (n'a pas de conjoint, et n'est pas marié ou lié par une union civile) et n'a aucun enfant à charge.

**Avez-vous actuellement un ou plus d'un enfant à charge?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Définition basée sur l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation*

### SECTION 3 | IDENTIFICATION DES ENTITÉS

Est-ce que vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle sur une entité extérieure à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les entités extérieures à la CSSWL sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.

Appellation légale de l'entité et nom sous lequel l'entité exerce ses activités (si ce nom est différent de l'appellation légale)	Votre titre ou celui de votre conjoint ou enfant à charge (p. ex., membre ou président du conseil d'administration)

Le présent formulaire sera conservé dans les dossiers de la Direction générale et du Service des ressources financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Une copie sera également transmise à la firme d'audit retenue par la commission scolaire.

#### SECTION 4 | DÉCLARATION DES OPÉRATIONS CONCLUES PAR LE DÉCLARANT ET SES PROCHES PARENTS (PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE)

À votre connaissance, des opérations ont-elles eu lieu entre la CSSWL et vous, votre conjoint ou votre enfant à charge au cours de l'année scolaire précédente?\*

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les opérations qui ont eu lieu entre la CSSWL et vous, votre conjoint ou votre enfant à charge au cours de l'année scolaire précédente.

Date de l'opération	Parties impliquées (déclarant, conjoint, enfant à charge)	Informations sur l'opération (nature de l'opération, dispositions prises, etc.)	Montant (en dollars)	Cette partie doit être remplie par le Service des ressources financières	
				Informations à fournir	Explications
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

\* Année scolaire : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin

## SECTION 5 | OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS (PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE)

À votre connaissance, au cours de l'année scolaire précédente\*, des opérations ont-elles eu lieu entre la CSSWL et des entités sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si vous avez répondu oui à cette question, veuillez indiquer ci-dessous toutes les opérations qui ont eu lieu entre la CSSWL et l'entité sur laquelle vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.\*\*

Date de l'opération	Nom de l'entité	Informations sur l'opération (nature de l'opération, dispositions prises, etc.)	Montant (en dollars)	Cette partie doit être remplie par le Service des ressources financières	
				Informations à fournir	Explications
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

\* Année scolaire : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin

\*\* Conformément aux informations déclarées à la section 3 (Identification des entités) du formulaire rempli au mois d'août de l'année scolaire précédente.



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Annexe 2

## DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS\*

Conformément au *Code de conduite du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

**JE, SOUSSIGNÉ(E)**, conformément à l'article 7.4 du *Code de conduite du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (le « Code de conduite »),

### DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. J'exécuterai mes fonctions avec prudence, diligence, intégrité, objectivité et impartialité.
2. Je protégerai en tout temps la confidentialité de l'ensemble des renseignements et des documents auxquels j'ai accès, à moins que leur divulgation soit autorisée pour des raisons légitimes ou permise par la loi, conformément à l'article 8 du Code de conduite.
3. J'ai déclaré tous mes intérêts directs et indirects ainsi que ceux de mes proches parents à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE ci-joint.
4. Je m'engage à éviter tout conflit d'intérêt, réel ou perçu, découlant de décisions prises sur la base d'un gain personnel plutôt que dans l'intérêt des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL).
5. Je m'engage à informer immédiatement la direction générale de toute modification, pendant l'année scolaire en cours, à la présente déclaration, y compris au QUESTIONNAIRE ci-joint.
6. Je m'engage à signaler toute situation illégale ou irrégulière dont j'ai pris connaissance et pouvant nuire à la CSSWL.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Poste :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

\* Un intérêt peut être perçu, réel, direct ou indirect, selon l'article 70 du *Code de conduite du personnel*. Alors que le QUESTIONNAIRE exige uniquement des renseignements concernant les intérêts personnels d'un employé et ceux de son conjoint et de son enfant à charge, il est important d'indiquer qu'un conflit d'intérêts est une situation selon laquelle un employé peut se voir obliger de choisir entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches parents) et l'intérêt de la commission scolaire. Par conséquent, cette situation n'exclut pas d'autres relations.

# QUESTIONNAIRE AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Conformément aux normes comptables de CPA Canada pour le secteur public, chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés

## SECTION 1 | CONJOINT DU DÉCLARANT

Le terme « conjoint » signifie une personne liée par un mariage ou une union civile avec une autre personne.

Les conjoints de fait sont considérés comme étant des conjoints. Deux personnes qui font vie commune et se présentent publiquement comme un couple sont des conjoints de fait, sans égard, sauf disposition contraire, à la durée de leur vie commune. Si, en l'absence de critère légal de reconnaissance de l'union de fait, une controverse survient relativement à l'existence de la communauté de vie, celle-ci est présumée dès lors que les personnes cohabitent depuis au moins un an ou dès le moment où elles deviennent les parents d'un même enfant.<sup>1</sup>

**Avez-vous un conjoint?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

## SECTION 2 | ENFANT À CHARGE

Un enfant à charge est un enfant qui dépend d'une personne adulte ou du conjoint de cette personne.

Un enfant dépend de son père ou de sa mère lorsqu'il dépend entièrement de lui ou d'elle pour sa subsistance. Il peut s'agir :

- d'un enfant mineur qui n'est pas pleinement émancipé et qui n'est pas la mère ou le père d'un enfant à charge, ou
- d'un élève à temps plein qui a 18 ans ou plus, est célibataire (n'a pas de conjoint, n'est pas marié ou lié par une union civile) et n'a aucun enfant à charge.

**Avez-vous actuellement un ou plus d'un enfant à charge?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Définition basée sur l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation*

### SECTION 3 | IDENTIFICATION DES ENTITÉS

Est-ce que vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle sur une entité extérieure à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les entités extérieures à la CSSWL sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.

Appellation légale de l'entité et nom sous lequel l'entité exerce ses activités (si ce nom est différent de l'appellation légale)	Votre titre ou celui de votre conjoint ou enfant à charge (p. ex., membre ou président du conseil d'administration)

Le présent formulaire sera conservé dans les dossiers de la Direction générale et du Service des ressources financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Une copie sera également transmise à la firme d'audit retenue par la commission scolaire.

#### SECTION 4 | DÉCLARATION DES OPÉRATIONS CONCLUES PAR LE DÉCLARANT ET SES PROCHES PARENTS (PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE)

À votre connaissance, des opérations ont-elles eu lieu entre la CSSWL et vous, votre conjoint ou votre enfant à charge au cours de l'année scolaire précédente?\*

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les opérations qui ont eu lieu entre la CSSWL et vous, votre conjoint ou votre enfant à charge au cours de l'année scolaire précédente.

Date de l'opération	Parties impliquées (déclarant, conjoint, enfant à charge)	Informations sur l'opération (nature de l'opération, dispositions prises, etc.)	Montant (en dollars)	Cette partie doit être remplie par le Service des ressources financières	
				Informations à fournir	Explications
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

\* Année scolaire : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin

## SECTION 5 | OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS (PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE)

À votre connaissance, au cours de l'année scolaire précédente\*, des opérations ont-elles eu lieu entre la CSSWL et des entités sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si vous avez répondu oui à cette question, veuillez indiquer ci-dessous toutes les opérations qui ont eu lieu entre la CSSWL et l'entité sur laquelle vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.\*\*

Date de l'opération	Nom de l'entité	Informations sur l'opération (nature de l'opération, dispositions prises, etc.)	Montant (en dollars)	Cette partie doit être remplie par le Service des ressources financières	
				Informations à fournir	Explications
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

\* Année scolaire : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin

\*\* Conformément aux informations déclarées à la section 3 (Identification des entités) du formulaire rempli au mois d'août de l'année scolaire précédente.



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Annexe 3

**Employés récemment  
embauchés**

## DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS\*

Conformément au *Code de conduite du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

**JE, SOUSSIGNÉ(E)**, conformément à l'article 7.4 du *Code de conduite du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (le « Code de conduite »),

### DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. J'exécuterai mes fonctions avec prudence, diligence, intégrité, objectivité et impartialité.
2. Je protégerai en tout temps la confidentialité de l'ensemble des renseignements et des documents auxquels j'ai accès, à moins que leur divulgation soit autorisée pour des raisons légitimes ou permise par la loi, conformément à l'article 8 du Code de conduite.
3. J'ai déclaré tous mes intérêts directs et indirects ainsi que ceux de mes proches parents à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE ci-joint.
4. Je m'engage à éviter tout conflit d'intérêt, réel ou perçu, découlant de décisions prises sur la base d'un gain personnel plutôt que dans l'intérêt des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL).
5. Je m'engage à informer immédiatement la direction générale de toute modification, pendant l'année scolaire en cours, à la présente déclaration, y compris au QUESTIONNAIRE ci-joint.
6. Je m'engage à signaler toute situation illégale ou irrégulière dont j'ai pris connaissance et pouvant nuire à la CSSWL.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Poste :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

\* Un intérêt peut être perçu, réel, direct ou indirect, selon l'article 70 du *Code de conduite du personnel*. Alors que le QUESTIONNAIRE exige uniquement des renseignements concernant les intérêts personnels d'un employé et ceux de son conjoint et de son enfant à charge, il est important d'indiquer qu'un conflit d'intérêts est une situation selon laquelle un employé peut se voir obliger de choisir entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches parents) et l'intérêt de la commission scolaire. Par conséquent, cette situation n'exclut pas d'autres relations.

# QUESTIONNAIRE AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Conformément aux normes comptables de CPA Canada pour le secteur public, chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés

## SECTION 1 | CONJOINT DU DÉCLARANT

Le terme « conjoint » signifie une personne liée par un mariage ou une union civile avec une autre personne.

Les conjoints de fait sont considérés comme étant des conjoints. Deux personnes qui font vie commune et se présentent publiquement comme un couple sont des conjoints de fait, sans égard, sauf disposition contraire, à la durée de leur vie commune. Si, en l'absence de critère légal de reconnaissance de l'union de fait, une controverse survient relativement à l'existence de la communauté de vie, celle-ci est présumée dès lors que les personnes cohabitent depuis au moins un an ou dès le moment où elles deviennent les parents d'un même enfant.<sup>1</sup>

**Avez-vous un conjoint?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

## SECTION 2 | ENFANT À CHARGE

Un enfant à charge est un enfant qui dépend d'une personne adulte ou du conjoint de cette personne.

Un enfant dépend de son père ou de sa mère lorsqu'il dépend entièrement de lui ou d'elle pour sa subsistance. Il peut s'agir :

- d'un enfant mineur qui n'est pas pleinement émancipé et qui n'est pas la mère ou le père d'un enfant à charge, ou
- d'un élève à temps plein qui a 18 ans ou plus, est célibataire (n'a pas de conjoint, n'est pas marié ou lié par une union civile) et n'a aucun enfant à charge.

**Avez-vous actuellement un ou plus d'un enfant à charge?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Définition basée sur l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation*

### SECTION 3 | IDENTIFICATION DES ENTITÉS

Est-ce que vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle sur une entité extérieure à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les entités extérieures à la CSSWL sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.

Appellation légale de l'entité et nom sous lequel l'entité exerce ses activités (si ce nom est différent de l'appellation légale)	Votre titre ou celui de votre conjoint ou enfant à charge (p. ex., membre ou président du conseil d'administration)

Le présent formulaire sera conservé dans les dossiers de la Direction générale et du Service des ressources financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Une copie sera également transmise à la firme d'audit retenue par la commission scolaire.



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**Commissaires  
récemment élus**

## DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS\*

Conformément au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

**JE, SOUSSIGNÉ(E)**, conformément à l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 6.8 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

### DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. J'ai déclaré tous mes intérêts directs et indirects et ceux de mes proches parents à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE joint au présent document.
2. Je vais m'abstenir de voter sur toute question pouvant mettre en conflit mon intérêt personnel et celui de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier y compris, sans s'y limiter, toute question relative aux entités indiquées à la SECTION 3 du QUESTIONNAIRE. Je vais également éviter d'influencer toute décision s'y rapportant et me retirer de la séance pour la durée des délibérations ou du vote relatif à cette question.
3. Je m'engage à informer immédiatement la direction générale de toute modification, pendant l'année scolaire en cours, à la présente déclaration, y compris au QUESTIONNAIRE ci-joint.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Poste :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

\* Un intérêt peut être apparent, réel, direct ou indirect, selon l'article 4.3 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*. Alors que le QUESTIONNAIRE exige uniquement des renseignements concernant les intérêts personnels d'un commissaire et ceux de son conjoint et de son enfant à charge, il est important d'indiquer qu'un conflit d'intérêts est une situation selon laquelle un commissaire peut se voir obliger de choisir entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches parents) et l'intérêt de la commission scolaire. Par conséquent, cette situation n'exclut pas d'autres relations.

# QUESTIONNAIRE AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Conformément aux normes comptables de CPA Canada pour le secteur public, chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés

## SECTION 1 | CONJOINT DU DÉCLARANT

Le terme « conjoint » signifie une personne liée liée par un mariage ou une union civile avec une autre personne.

Les conjoints de fait sont considérés comme étant des conjoints. Deux personnes qui font vie commune et se présentent publiquement comme un couple sont des conjoints de fait, sans égard, sauf disposition contraire, à la durée de leur vie commune. Si, en l'absence de critère légal de reconnaissance de l'union de fait, une controverse survient relativement à l'existence de la communauté de vie, celle-ci est présumée dès lors que les personnes cohabitent depuis au moins un an ou dès le moment où elles deviennent les parents d'un même enfant.<sup>1</sup>

**Avez-vous un conjoint?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

## SECTION 2 | ENFANT À CHARGE

Un enfant à charge est un enfant qui dépend d'une personne adulte ou du conjoint de cette personne.

Un enfant dépend de son père ou de sa mère lorsqu'il dépend entièrement de lui ou d'elle pour sa subsistance. Il peut s'agir :

- d'un enfant mineur qui n'est pas pleinement émancipé et qui n'est pas la mère ou le père d'un enfant à charge, ou
- d'un élève à temps plein qui a 18 ans ou plus, est célibataire (n'a pas de conjoint, et n'est pas marié ou lié par une union civile) et n'a aucun enfant à charge.

**Avez-vous actuellement un ou plus d'un enfant à charge?**

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Définition basée sur l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation*

### SECTION 3 | IDENTIFICATION DES ENTITÉS

Est-ce que vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle sur une entité extérieure à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier?

Oui  Non  Initiales \_\_\_\_\_

Si la réponse à cette question est oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les entités extérieures à la CSSWL sur lesquelles vous, votre conjoint ou votre enfant à charge avez la capacité d'exercer un contrôle.

Appellation légale de l'entité et nom sous lequel l'entité exerce ses activités (si ce nom est différent de l'appellation légale)	Votre titre ou celui de votre conjoint ou enfant à charge (p. ex., membre ou président du conseil d'administration)

Le présent formulaire sera conservé dans les dossiers de la Direction générale et du Service des ressources financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Une copie sera également transmise à la firme d'audit retenue par la commission scolaire.